



Appel à Manifestation d'Intérêt

Pour le déploiement de Maisons des 1000 jours sur le territoire aubois
Renouvellement

Appel à Manifestation d'Intérêt

Pour le déploiement de Maisons des 1000 jours sur le territoire aubois

SOMMAIRE

1/ LES 1000 PREMIERS JOURS	2
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE NATIONAL.....	2
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE LOCAL.....	4
QUELQUES CHIFFRES	6
DOCUMENTS ET TEXTES DE REFERENCES	6
DOCUMENTS NATIONAUX.....	6
DOCUMENTS DEPARTEMENTAUX	7
2/ OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET	7
RESPECT DES ENJEUX	7
3/ PRINCIPE D'INTERVENTION	8
TRAVAIL EN MULTI-PARTENARIAT.....	8
PRESTATIONS DE LA MAISON 1000 JOURS	9
CONTENU DE LA MAISON AUBOISE DES 1000 JOURS	9
PERSONNELS REQUIS	10
DENOMINATION DES MAISONS 1000 JOURS.....	12
LOGO	12
HORAIRES D'OUVERTURE	12
4/ MODALITES D'APPUI AUX PORTEURS DE PROJET	12
INGENIERIE SOCIALE	12
FINANCEMENTS	13
5/ ESSAIMAGE	14
6/ MODALITES DE SELECTION DES PROJETS	15
MODALITES DE CANDIDATURE	15
PORTEURS DE PROJETS ELIGIBLES.....	15
MODALITES.....	15
LISTES DES PIECES ATTENDUES	16
MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES.....	16
MODALITES DE SELECTION.....	17
FINALISATION DES PROJETS RETENUS ET SUIVI	187
7/ CALENDRIER	19
ANNEXE : DOSSIER DE REPONSE	19

1/ Les 1000 premiers jours

Éléments de contexte national

En septembre 2019, le Président de la République a initié la commission des 1000 premiers jours pour lutter contre les inégalités de destin qui se jouent avant même la naissance de l'enfant. Cette politique place au cœur de son action un enjeu de santé publique pour favoriser le développement de l'enfant tout au long de sa vie, et d'égalité en lui offrant les meilleures conditions possibles, identiques pour tout nouvel enfant.

Dans ce cadre, sous le suivi d'Adrien Taquet, une commission pluridisciplinaire de 18 experts s'est constituée dirigée par Boris Cyrulnik, neuropsychiatre. Cette dernière a rendu son rapport en septembre 2020, dressé en cinq parties : état de la littérature, prescription d'un « parcours des 1000 jours », enjeux liés à l'accompagnement des situations les plus vulnérables, diverses recommandations et « aller vers » une nouvelle politique de santé publique de la petite enfance. Ce rapport définit ainsi **la période des 1000 premiers jours du 4^{ème} mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant.**

Il recommande également la création de « **Maisons des 1000 jours** » sur les territoires, à l'instar d'un « **tiers-lieu [qui] offri[rait] aux (futurs) parents un panel de services en un même endroit [...]** conçu comme une réponse au manque de lisibilité et de coordination de l'offre de soin, d'accompagnement et de services aux familles ». Ces lieux pourraient « incarner un **espace identifié, une réponse globale et intégrée** aux besoins des parents, des bébés et des jeunes enfants, s'organisant autour des principes suivants : développement favorable et bien-être de tous les enfants, réduction des inégalités et valorisation de la mixité sociale, valorisation des ressources parentales, accompagnement de la loi contre les violences éducatives ordinaires.¹ ». À ce titre, il s'agit de créer des **espaces ouverts à tous inconditionnellement** afin de garantir une **prévention universelle**, déterminant le public cible de ces maisons des 1000 jours comme : **les enfants âgés de 0 à 2 ans, les parents et futurs parents, l'entourage proche de l'enfant** (grands-parents, oncles, tantes, cousin(es)...), ainsi que les **professionnel(le)s de la parentalité et de la petite enfance.**

¹ Ministère des Solidarités et de la Santé, 2021

Dans un territoire, une maison des 1000 jours est la mise en œuvre concrète du principe fondateur de la politique des 1000 premiers jours : travailler ensemble par-delà les secteurs, afin d'offrir un accompagnement et des services répondant aux besoins de l'enfant et adaptés aux besoins des parents et futurs parents. **Une maison des 1000 jours c'est donc une structure qui fédère, anime et alimente une dynamique territoriale des 1000 premiers jours.**

Le rapport national des 1000 premiers jours s'attache à l'importance de proposer aux parents ou futurs parents un « accompagnement personnalisé », qui ² :

- Soit « éclairé » en mettant à disposition des ressources documentaires ainsi que diverses informations liées à chaque étape de la parentalité (pré et postnatal),
- Soit « sécurisant » en facilitant l'écoute des parents,
- « limite ou rompt l'isolement des parents »
- Prévient l'épuisement parental en favorisant notamment l'entraide

Cet accompagnement se veut être une « réponse individualisée, adaptée aux fragilités et spécificités de l'enfant et des futurs parents » particulièrement dans les cas d'enfants ou parents porteurs de handicap, pour les enfants nés prématurément, mais aussi afin de mieux repérer, diagnostiquer et accompagner les dépressions périnatales et troubles psychiques des parents³.

La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) encourage et accompagne par le biais de ses caisses locales, le déploiement des maisons des 1000 jours. Un référentiel a été établi formulant un ensemble de conditions à respecter dont :

- **Une exigence d'articulation entre les différents professionnels et services** des 1000 premiers jours du territoire d'implantation (EAJE, Relais Petite Enfance, établissements scolaires, centres de loisirs, Maisons France Services, etc.)
- **Un minimum de 5 demi-journées d'ouverture** avec la présence d'au moins un accueillant répondant aux critères de compétence définis dans le référentiel

² Ministère des Solidarités et de la Santé, Rapport des 1000 jours, 2020, p46

³ Ministère des Solidarités et de la Santé, Rapport des 1000 jours, 2020, p67 à 82).

- **Un accueil inconditionnel** (en particulier gratuit ou avec une participation symbolique) et dans le respect de la Charte de la laïcité
- Nécessairement, **des groupes de parents**

Éléments de contexte local

Le Département de l'Aube a décidé d'être porteur de ce projet pour l'ensemble de son territoire en association avec la Caf de l'Aube.

Le Département place la question des 1000 premiers jours comme l'une des dix priorités de la mandature 2021-2028 de son plan d'actions. Il porte avec elle la volonté de réduire les inégalités de destin, en déployant « sur l'ensemble du territoire, [un] réseau de maisons des 1000 jours pour accompagner tous les parents et pour assurer l'égalité des chances dès la naissance⁴ ».

La Mission de Prévention en Action Sociale du Département en charge du projet des maisons des 1000 jours s'est référencée sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé en charge de la politique nationale des 1000 jours. Elle entretient un lien fort avec le Ministère sur le déploiement des 1000 premiers jours sur le territoire aubois.

Ce projet s'intègre s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2021-2026 du département de l'Aube.

Dans ce contexte, une première concertation a d'ores et déjà été engagée sur le sujet en 2021 lors d'un premier comité de pilotage réunissant de nombreux acteurs du territoire (Département, Caf, DDETSPP, ARS, MSA, GHT, UDAF, CPAM) qui ont pris part aux réflexions autour de ce projet, se sont interrogés sur la philosophie et l'intérêt de chacun autour de celui-ci. Il en a résulté la volonté de réaliser un diagnostic de territoire afin d'identifier les besoins aubois aux différentes échelles (département, intercommunalités et villes), recenser l'existant et co-construire avec les acteurs les maisons des 1000 jours.

⁴ Livret « 10 priorités pour l'Aube, Mandature 2021-2028, priorité 3

Ce diagnostic territorial départemental a duré neuf mois, du 1er juillet 2022 au 31 mars 2023. Cette étude s'est constituée en quatre phases centrales :

- 1- Étude quantitative du territoire départemental visant à :
 - a. Analyser les caractéristiques sociodémographiques du territoire auboisi, et ce aux différentes échelles (départementale, intercommunalités et villes)
 - b. Cartographier les ressources existantes selon le domaine de compétence
- 2- Étude qualitative permettant de consulter :
 - a. Les professionnels du Département intervenants sur les circonscriptions d'actions médico-sociales via des *focus groups*
 - b. Les partenaires œuvrant sur les intercommunalités dans des champs de compétences multiples (handicap, culture, parentalité, protection de l'enfance, prévention périnatale, mode de garde, accès aux droits, éco-responsable, sport, hébergement, insertion professionnelle, accès aux soins, loisirs, solidarités...) via des *focus groups*
 - c. Les assistantes maternelles grâce à la complétion d'un questionnaire d'enquête
- 3- Contribution des familles, par deux modalités de consultation :
 - a. La complétion d'un questionnaire d'enquête visant à identifier les besoins des parents dans leur rôle parental, et co-construire les maisons des 1000 jours
 - b. La réalisation de *focus groups* avec les parents volontaires afin d'approfondir le sujet.
- 4- Analyse comparative de l'ensemble des données recueillies et rédaction d'un rapport final de l'étude.

L'analyse globale du diagnostic a entre autres, permis de mettre en avant les besoins des parents mais également des professionnels. Ces besoins s'orientent autour : de la formation, d'un réseau partenarial facilitant l'interconnaissance, de temps d'échanges notamment entre assistantes maternelles et entre pairs, d'activités physiques et de bien-être du jeune enfant et le besoin pour les parents de pouvoir lâcher-prise.

Quelques chiffres

En 2019, un quart de la population auboise est constituée d'enfants mineurs. Parmi ces derniers, 15% sont des enfants âgés entre 0 et 2 ans. L'Aube compte en 2021, 2903 naissances.

Le territoire aubois est marqué par une géographie plurielle mêlant urbain et rural, aux caractéristiques sociodémographiques multiples et avec des besoins différents. Il est force d'une pluralité et diversité de ressources et services existants, œuvrant en faveur de la petite enfance et de la parentalité notamment.

Cependant, il est également marqué par un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale (16,3% dans l'Aube et 14,6% en France), ainsi que par un taux de familles monoparentales non négligeable (17,1% dans l'Aube, contre 15,9% en France), bien que la toute petite enfance n'en soit que peu impactée : l'Aube comptant 2,2% de familles monoparentales avec un enfant âgé de 0 à 2 ans.

De nombreuses structures d'accueil collectif privées tendent à s'ouvrir sur le territoire aubois, mais questionnant l'accessibilité à ces dernières et sans pour autant couvrir les besoins du territoire puisque le nombre d'assistantes maternelles diminue chaque année, sans compensation des départs. Les modalités d'accueil sont multiples : accueil collectif et individuel, public ou privé, à vocation d'insertion professionnelle (AVIP).

Documents et textes de références

Documents nationaux

- Rapport national des 1000 premiers jours : <https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>
- Les Maisons des 1000 premiers jours : <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/1000jours/article/les-maisons-des-1000-premiers-jours>
- Référentiel national de financement par les Caf des actions du volet 3 du Fond National de soutien à la parentalité : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/m1000pj-referentiel_cnaf-volet3fnp.pdf

Documents départementaux

- Plan d'actions du Département pour la mandature 2021-2028 (priorité 3) :
https://www.aube.fr/cms_viewFile.php?idtf=824&path=Telecharger-le-plan-d-action.pdf

- Rapport final du diagnostic territorial départemental 1000 jours. Le diagnostic est établi sur un périmètre d'intercommunalité et peut être consulté par chaque porteur pour une adéquation entre les besoins du territoire et le projet proposé.

2/ Objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

L'AMI vise à déployer un réseau de maisons des 1000 jours sur le territoire auboisi. Il s'agit de construire un **réseau en proximité** qui rassemble différentes offres de services déjà existantes, nouvelles voire innovantes dédiées à la parentalité ainsi qu'à la petite enfance.

Les maisons des 1000 jours ont vocation à être des **lieux de ressources multiples à disposition** des (futurs) parents, enfants, entourage proche de l'enfant et des professionnels. Elles n'ont pas vocation à démultiplier les services mais bien à **rassembler et centraliser les ressources existantes**. À cet égard, les maisons des 1000 jours ont pour objectif de **décloisonner les actions**.

Pour ce faire, cet appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de valoriser le **travail en co-construction** avec l'ensemble des partenaires mais tout particulièrement avec les parents ayant au moins un enfant âgé de moins de 3 ans. Les parents doivent être acteurs de la démarche et contribuer à l'élaboration du projet voire participer aux instances de pilotage.

Respect des enjeux

Le diagnostic territorial départemental a mis en exergue que la structuration des maisons des 1000 jours doit répondre à quatre enjeux :

Proximité : il convient de proposer un service de proximité facilitant l'accès aux offres de service à toute la population auboise. Il s'agit également de répondre aux problématiques de **mobilité** rencontrées par les familles.

Cet enjeu est d'autant plus fort qu'il permet de **toucher davantage de familles** : les déplacements rythmés par bébé, véhiculant ses affaires et poussette sont

rapidement contraignants. Une offre de service de proximité s'avère justifiée pour accompagner et garantir le développement de l'enfant sur l'ensemble des territoires.

Accessibilité : ces maisons des 1000 jours doivent être accessibles pour accueillir **enfants et parents en situation de handicap et le matériel lié à bébé** (poussettes, cosys, affaires...). Un **parking** à proximité serait garant d'une facilité d'accès à la structure.

L'accessibilité s'entend également en termes **d'horaires d'ouverture**, où dans une logique d'accueil universel que porte la politique des 1000 premiers jours, il est primordial de tenir compte des parents qui travaillent et qui sont moins disponibles en journée.

Enfin, une accessibilité **financière** car les activités proposées au sein des maisons des 1000 jours doivent être gratuites ou avec une participation symbolique.

Convivialité et bienveillance : les 1000 premiers jours portent avec eux la volonté d'encourager le rôle de parents sans les culpabiliser, offrir un soutien sans jugement à toutes les familles et de lutter contre la dépression du post-partum. Pour répondre à ces enjeux, les maisons des 1000 jours doivent pouvoir accueillir les familles dans des locaux propices à des **temps de convivialité** et des échanges avec **des professionnels bienveillants**.

Éveil à la nature : l'éveil et l'appréhension du monde extérieur font partie de la socialisation de l'enfant et sont donc garants de son développement. Les espaces extérieurs contribuent à la bonne santé du jeune enfant car ils invitent à se dépenser, bouger, courir et jouer. Passer du temps dans la nature favorise le développement du cerveau des tout-petits. Des **activités extérieures ouvertes à tous** seraient souhaitables. Un **espace vert extérieur** accueillant des activités apporterait une plus-value intéressante.

3/ Principe d'intervention

Travail en multi-partenariat

Les 1000 premiers jours ne s'adressent pas uniquement aux secteurs de la parentalité et de la petite enfance. Ils **impliquent l'ensemble des domaines de la**

vie quotidienne qui garantissent le développement sécurisé de l'enfant ainsi qu'un environnement facilitant.

Conformément à la démarche de diagnostic territorial départemental conduite, les projets de maisons des 1000 jours devront être déployés par les porteurs **dans une logique de travail multi-partenarial, en transversalité et en association avec les parents.**

Prestations de la maison 1000 jours

Conformément à la politique des 1000 premiers jours et aux textes nationaux de références, **l'ensemble des offres proposées au sein des maisons des 1000 jours doivent être gratuites ou avec une participation symbolique.** Elles doivent permettre un **accueil inconditionnel** en s'adressant à **tous les publics cibles** (parents et futurs parents, entourage proche de l'enfant), avec une attention particulière pour l'intégration des personnes dites vulnérables.

Contenu de la maison auboise des 1000 jours

Afin de garantir une homogénéité relative dans les prestations offertes par les maisons des 1000 jours, et suite aux résultats du diagnostic territorial départemental; **4 offres obligatoires doivent être présentes** dans la maison des 1000 jours :

- 1- Des groupes de parents
- 2- Des activités parents/enfants
- 3- Des activités d'éveil culturel
- 4- Des action(s) de soin/prévention
- 5- **Facultatif** : une offre d'accueil et d'informations avec obligatoirement un professionnel dédié

Les contours de ces offres seront à travailler en lien avec le coordonnateur départemental (personnel du Conseil Départemental dédié sur ce projet) en y associant les acteurs locaux et des parents. Les porteurs de projets pourront en fonction du projet qu'il souhaite déployer, ajouter d'autres offres à leur maison des 1000 jours. Ils pourront notamment s'appuyer sur le diagnostic territorial départemental réalisé à l'échelle des intercommunalités ou des villes ou sur tout autre diagnostic. Les espaces des maisons 1000 jours peuvent être mutualisés en fonction des offres de service et dans le respect des règles de conformité liées à l'accueil du jeune enfant.

Gouvernance

La maison des 1000 jours déployée devra établir une gouvernance composée à minima de deux instances : un comité de pilotage et un comité technique.

Comité de pilotage

Le comité de pilotage, dont la composition sera déterminée par le porteur de projet, devra impérativement intégrer les financeurs. Ce comité sera réuni deux à trois fois par an et aura notamment pour mission de :

- suivre les orientations stratégiques de la maison des 1000 jours au bénéfice des familles,
- assurer le suivi opérationnel des actions de la maison des 1000 jours afin de garantir la mise en œuvre des objectifs,
- valider le programme d'animation,
- réaliser un point budgétaire et veiller à la bonne gestion des ressources, notamment à travers la production de bilans détaillant les actions financées et les activités menées par les prestataires.

Comité technique

Dans la logique de travail en multi-partenariat et de transversalité, le porteur de projet constituera avec les professionnels intervenants au sein de sa maison des 1000 jours, un comité technique. Ce dernier se réunira chaque trimestre afin d'évaluer la démarche globale de la maison des 1000 jours et des offres de services qu'elle propose.

Ce comité technique est composé :

- du coordinateur de la maison des 1000 jours déployée sur le territoire
- du Département représenté par le coordonnateur départemental,
- des partenaires et prestataires engagés au sein de la maison des 1000 jours proposant des offres de services,
- des (futurs) parents de jeunes enfants

Le comité technique a notamment pour mission d'assurer un suivi des indicateurs et de proposer des mesures correctives le cas échéant.

Personnels requis

Coordination

Les porteurs devront disposer d'un **professionnel en charge de la coordination de leur maison des 1000 jours**, dont le temps de travail pourra être défini en fonction du dimensionnement des offres de service proposées au sein de leur maison des 1000 jours.

Ses missions seront :

- Être le garant du projet sur son territoire
- Animer, enrichir et réajuster les offres de service
- Développer le partenariat
- Participer à la réflexion départementale animée par le coordonnateur
- Remonter, être porte-parole des besoins des parents
- Assurer le suivi et l'évaluation de l'efficacité des services au sein de sa maison des 1000 jours
- Rechercher des financements pour enrichir les offres de service de sa maison des 1000 jours

Il n'est pas défini de profil métier particulier pour assurer ce poste. Cependant, il est demandé à minima des compétences en conduite de projet.

Professionnel d'accueil fixe

Pour les maisons des 1000 jours **proposant une offre d'accueil physique et d'informations, la présence d'un professionnel d'accueil fixe sera nécessaire sur les temps d'ouverture de la structure**. Son temps de travail pourra être défini en fonction du dimensionnement des offres de services proposées au sein de la maison des 1000 jours et du nombre de jours d'ouverture.

Ce professionnel devra être en capacité de réaliser un accueil de premier niveau en apportant une information précise, d'écouter, de rassurer et d'orienter les parents.

En outre, le référentiel CNAF indique qu'il devra « avoir une bonne **connaissance des notions de parentalité et de soutien à la parentalité**, des dispositifs de soutien à la parentalité et des politiques institutionnelles, ainsi que du **réseau partenarial départemental institutionnel et associatif** sur les thématiques,

familles, parentalité, éducation, petite enfance, enfance, jeunesse ainsi que sur le partenariat local. Ce professionnel maîtrisera les techniques d'intervention sociale individuelles et collectives. »

Il devra être **formé au concept des 1000 premiers jours, sur le développement de l'enfant et ses besoins en s'appuyant sur les nouvelles recherches** (exemple: neurosciences, attachement...), ainsi qu'à **l'écoute des femmes enceintes et des besoins des parents.**

En fonction des projets, le coordinateur de la maison 1000 jours et le professionnel d'accueil fixe, pourront être la même personne. Les contours de cette organisation seront à travailler en lien avec le coordonnateur départemental.

Dénomination des maisons 1000 jours

Dans un enjeu de visibilité, une nomination sociale « **Maison des 1000 jours** » sera demandée. Elle pourra être complétée par le nom du territoire. À noter que, par exemple si une crèche ou un lieu d'accueil enfants-parents intègre une maison des 1000 jours, il peut conserver son appellation propre.

Logo

Dans la continuité d'un enjeu de visibilité, il conviendra d'utiliser le logo départemental de la maison des 1000 jours. Celui-ci sera transmis aux candidats retenus par le Département.

Horaires d'ouverture

Une **ouverture de ces maisons à minima 5 demi-journées par semaine est attendue.** Les territoires devront donc respecter cette condition, mais restent libres d'étendre leurs horaires d'ouverture.

Dans une logique d'accueil universel que portent les 1000 premiers jours, il est important de tenir compte des familles qui travaillent et qui ne peuvent donc accéder aux services que sur des temps de weekend ou fin de journée.

4/ Modalités d'appui aux porteurs de projet

Ingénierie sociale

Un coordonnateur départemental des 1000 premiers jours au sein du Département de l'Aube **accompagnera les territoires** sous forme d'ingénierie sociale **tout au**

long du projet (accompagnement, conseils au montage et au déploiement du projet ainsi qu'à son suivi et son évaluation, mise en relation entre partenaires dans une logique de co-construction, respect du cahier des charges). Les **porteurs retenus participeront** en lien avec le coordonnateur départemental à **l'animation du réseau des maisons des 1000 jours, au recensement de l'existant, ainsi qu'à la réflexion départementale**. Ils contribueront également à **l'évaluation** de la politique des 1000 premiers jours en mesurant notamment la démarche de maison des 1000 jours initiée sur leur territoire.

Le coordonnateur départemental anime le réseau des maisons des 1000 jours en effectuant notamment une mise à disposition d'outils et de ressources documentaires à destination du réseau et en transmettant les actualités nationales sur la politique des 1000 jours. Il recense les partenaires, les professionnels, les ressources et activités existantes intervenantes dans le cadre des 1000 premiers jours. Il est le garant du projet sur les territoires.

Financements

Les porteurs présenteront un plan de financement prévisionnel des charges nouvellement supportées, présentant en priorité les outils financiers de droits commun mobilisables et en adéquation avec leur projet. Les candidats ne sont pas tenus de formuler de demande de financement auprès des institutions concernées avant les échanges avec le comité de sélection.

Les financeurs apprécieront l'opportunité de mobiliser :

- Leurs outils financiers de droits commun pour le financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement qu'ils prennent habituellement en charge.
- L'ingénierie sociale via le coordonnateur départemental pour accompagner toutes les étapes du projet : aide à l'élaboration de la réponse à l'AMI, montage, suivi de l'émergence, etc.
- La mise à disposition de personnels ou de services
- La mise à disposition d'outils de communication notamment de flyers. Les porteurs pourront également s'appuyer sur les réseaux de partenaires ainsi que sur leurs outils de communication (mails, sms...)
- En fonction des projets, des moyens supplémentaires pourront être mobilisés.

La Caisse des Allocations Familiales participera au financement des maisons des 1000 jours en mobilisant prioritairement ses outils financiers de droit commun. Dans le cadre de la mise en place d'un accueil physique, la Caf pourra participer aux charges de fonctionnement sous réserve que le projet s'inscrive dans le référentiel CNAF. Les financements alloués par la Caf se feront sur réception du bilan des actions, à l'année N+1.

La Mutualité Sociale Agricole mobilisera ses outils financiers pour les territoires ruraux. Elle étudiera les dossiers au cas par cas.

Un comité des financeurs se réunira pour examiner attentivement l'étude budgétaire affinée transmise par le porteur de projet. Cette étude devra inclure le détail des cofinancements sollicités pour chaque action de la maison des 1000 jours, ainsi qu'une contribution de la part du porteur de projet.

5/ Essaimage

Les territoires retenus devront jouer leur rôle de démonstrateur au niveau local, notamment en étant des relais de communication autour des maisons des 1000 jours et de leur contenu.

Une évaluation des résultats de la démarche sera réalisée par le coordinateur de la maison afin d'identifier des pratiques inspirantes aux fins d'essaimage à d'autres territoires et d'enrichissement de la réflexion départementale sur la politique des 1000 premiers jours. Pour ce faire, les porteurs de projets intégreront dans leur démarche des principes d'évaluation en lien avec le coordonnateur départemental. Ils s'engagent par ailleurs à participer aux évaluations départementales qui pourront être menées concernant tout ou partie des projets retenus.

6/ Modalités de sélection des projets

Modalités de candidature

La phase de candidature est ouverte du lundi 11 mars 2024 au vendredi 07 juin 2024. Cet AMI fera l'objet d'un renouvellement tous les ans jusqu'en 2028 pour intégrer de nouvelles maisons des 1000 jours. Le comité de sélection se réunira durant le second semestre 2025-2026-2027-2028, pour lancer le présent AMI et étudier les nouveaux dossiers. À titre indicatif, les nouveaux projets retenus par an pourraient être au nombre de cinq.

Porteurs de projets éligibles

Les réponses pourront être apportées par des **communes, intercommunalités, regroupement d'intercommunalités, de communes, ou de communes/intercommunalités**, par des **établissements publics** et des **associations à but non lucratif** proposant un projet global.

Modalités

Les territoires volontaires proposeront un pré-projet avec :

- Les grands axes stratégiques de la démarche en s'appuyant sur le diagnostic territorial départemental
- Le territoire et le nombre de familles concernés par la démarche
- Les modalités de gouvernance du projet
- Les perspectives de déploiement d'une maison des 1000 jours : son contenu, son format (fixe, itinérance)
- Leur déclinaison prévisionnelle en termes de projets (rétroplanning et plan d'actions)
- Une première estimation des moyens qu'ils comptent allouer à la démarche et dont ils auront besoin pour la mettre en œuvre (budget prévisionnel : fonctionnement et investissement) ; avec le cas échéant une proposition de répartition entre les porteurs dans le cas d'un projet coopératif.

Les collectivités, établissements publics et associations à but non lucratif intéressés bénéficieront du soutien du coordonnateur départemental des 1000 premiers jours, qui leur fournira un accompagnement et des conseils pour le montage du projet (voir la rubrique AMI « Ingénierie sociale »). Les territoires

intéressés sont donc invités à faire connaître leur intention de déposer un dossier dès le début de leur réflexion auprès du coordonnateur départemental afin de bénéficier du meilleur accompagnement possible.

Listes des pièces attendues

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Le dossier type de réponse, en annexe
- Une note de présentation de 2-3 pages (document à joindre en annexe du dossier de réponse type) permettant de décrire les motivations, les modalités de fonctionnement actuelle de la/des structure.s (moyens humains et matériels), les modalités d'élaboration du projet et de mise en œuvre opérationnelles, les conditions d'ancrage de la maison 1000 jours (localisation, intégration dans la commune, accessibilité et environnement)
- Fiches de poste du coordinateur et du professionnel d'accueil fixe le cas échéant. Si les postes sont pourvus, le Curriculum Vitae des professionnels
- La liste des personnels
- Plan budgétaire prévisionnel
- Calendrier prévisionnel
- Relevé d'Identité Bancaire

Modalités de dépôt des dossiers de candidatures

Les pré-projets sont à envoyer en une seule fois, le **vendredi 07 juin 2024** minuit au plus tard, par (au choix) :

- Mail à l'adresse **1000jours@aube.fr**
- Lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi)
- Dépôt contre récépissé délivré par le service en charge du suivi de la procédure

À l'adresse suivante :

Département de l'Aube
Pôle des Solidarités
Mission de Prévention en Action Sociale
Cité administrative des Vassaulles
CS 50770 – 10026 TROYES Cedex

Horaires d'ouverture du service :
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Modalités de contact :

CHARPENTIER Alexia – Coordinatrice départementale des 1000 premiers jours
RENTMEISTER Géraldine - Chargée de mission prévention en action sociale

1000jours@aube.fr

[03.25.42.21.77](tel:03.25.42.21.77) / [06.76.56.51.36](tel:06.76.56.51.36)

[03.25.42.49.70](tel:03.25.42.49.70) / [06.85.87.76.78](tel:06.85.87.76.78)

Modalités de sélection

L'instance de validation des projets se composera des membres du comité de pilotage : Département, CAF, MSA, ARS, CPAM, DDETSPP, GHT, AMF 10, UDAF.

L'instance de validation des projets appréciera :

- Le caractère multi-partenarial et transversal de la stratégie proposée, en impliquant des parents dans la gouvernance
- Un projet travaillé en lien avec le coordonnateur départemental
- L'ambition, la pertinence du projet et la volonté de proposer des offres de service dans la maison des 1000 jours adaptées et innovantes ; notamment au regard du diagnostic posé sur les besoins du territoire, de la coordination et de l'intégration des ressources déjà existantes pour permettre un accueil à tous, inconditionnellement
- Des horaires d'ouvertures étendues
- L'adéquation entre le projet et les demandes budgétaires
- L'engagement des candidats à s'inscrire dans la réflexion départementale des 1000 premiers jours

A qualité de dossier égale entre deux communes, intercommunalités ou associations, la priorité sera donnée au projet offrant :

- Un rayonnement géographique plus élargi (échelle d'intervention)
- Au territoire ayant un public cible des 1000 premiers jours majoritaire (nombre de familles ayant des enfants de moins de 2 ans concernées)
- Une qualité de projet travaillée en lien étroit avec le coordonnateur départemental et répondant aux objectifs visés

L'instance de validation veillera également à la diversité des territoires retenus (urbains et ruraux) afin que les collectivités puissent jouer leur rôle de « démonstrateur » à l'échelle départementale.

Finalisation des projets retenus et suivi

À partir des dossiers retenus, les porteurs s'engagent à préciser leur projet de maison des 1000 jours visant à fixer le détail des actions qui seront développées ainsi que les financements sollicités. Cette transmission s'effectuera auprès du coordonnateur départemental.

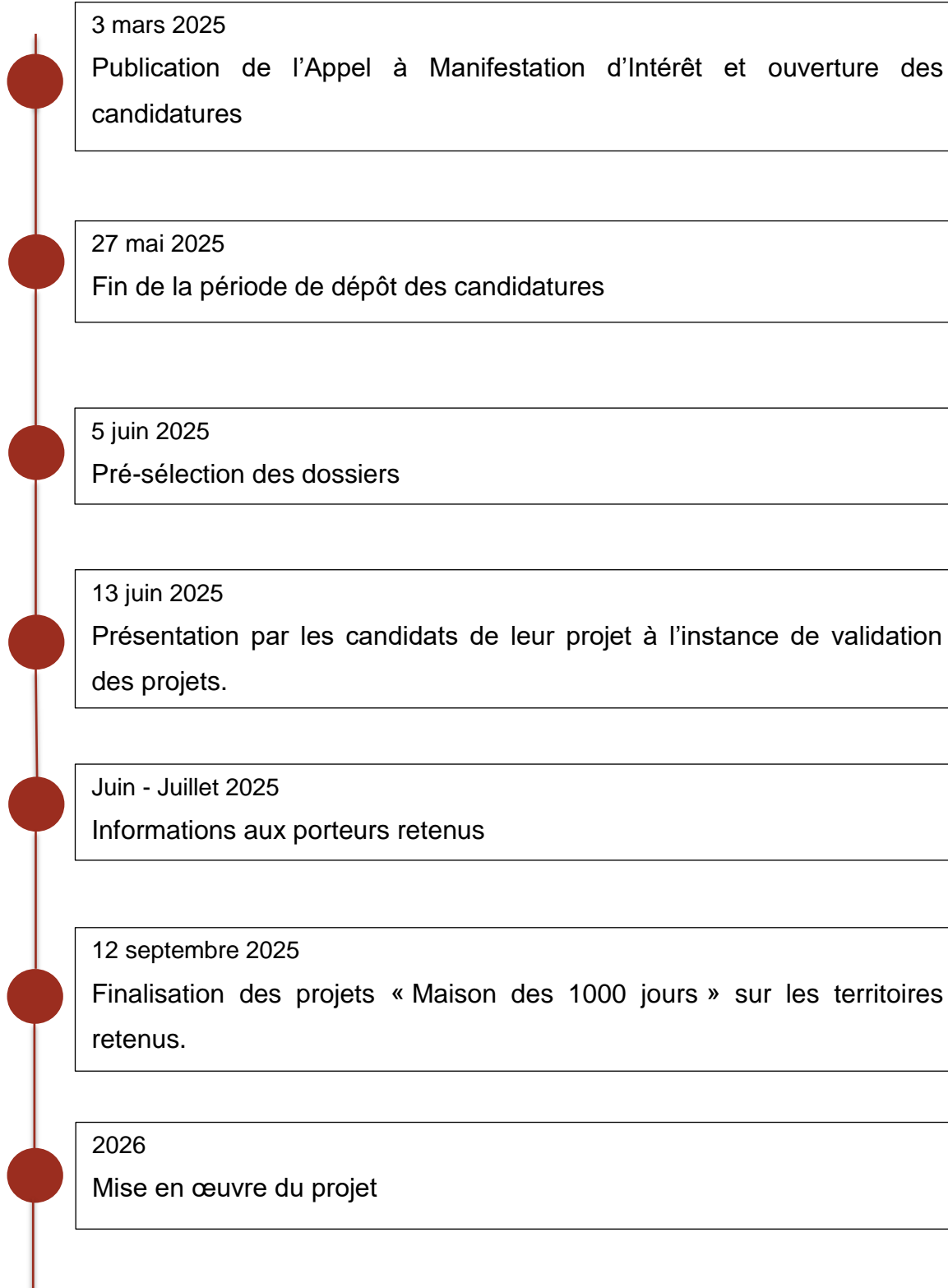
Cette phase se déroulera jusqu'au 13 septembre 2024. Un comité de financeurs se réunira en octobre. Les projets devront démarrer courant 2025. Les financements seront attribués pour une année et feront l'objet d'une nouvelle étude pour les années suivantes après une première évaluation de la maison des 1000 jours.

Un suivi régulier des projets sera assuré par le coordonnateur départemental dans le cadre de l'animation du réseau des maisons des 1000 jours et en lien avec le comité de pilotage.

7/ Calendrier

Le présent calendrier ne vaut que pour la phase de sélection des dossiers en 2024.

Il sera mis à jour chaque année suivante pour les phases de sélection des nouveaux dossiers jusqu'en 2028.



Annexe : Dossier de réponse

Appel à Manifestation d'Intérêt

Pour le déploiement de Maisons des 1000 jours sur le territoire aubois

Dossier de réponse

Appel à Manifestation d'Intérêt

Pour le déploiement de Maisons des 1000 jours sur le territoire aubois

SOMMAIRE

1/ PORTEUR DE PROJET	22
NOM DU PORTEUR	22
RESPONSABLE JURIDIQUE	22
REFERENT DU PROJET	22
CO-PORTAGE	22
MANDATAIRE.....	22
2/ PROJET DE MAISON DES 1000 JOURS	22
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA DEMARCHE ET INSCRIPTION DANS LES OBJECTIFS DE L'AMI	22
PUBLIC CIBLE	22
ECHELLE D'INTERVENTION.....	22
PARTENAIRES MOBILISES	23
GOUVERNANCE DU PROJET	23
FINALITES DU PROJET	23
3/ MAISON DES 1000 JOURS	23
ENVIRONNEMENT DE LA MAISON.....	23
ACCESSIBILITE DE LA MAISON	23
DENOMINATION DE LA MAISON	24
COORDINATION	24
CONTENU	24
FORMAT	23
BUDGET	24
CALENDRIER PREVISIONNEL	254
EVALUATION GLOBALE DU PROJET.....	254
4/ DETAILS DU CONTENU DE LA MAISON 1000 JOURS	265
AXE 1 : GROUPE DE PARENTS	265
AXE 2 : ACTIVITES PARENTS/ENFANTS	276
AXE 3 : ACTIVITES D'EVEIL CULTUREL	287
AXE 4 : ACTIONS DE SOIN/PREVENTION	298
AXE 5 : OFFRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATIONS	309
AUTRES AXES	3130
5/ REFLEXION DEPARTEMENTALE	30

1/ Porteur de projet

Nom du porteur

Nom :

Type de structure (*type de collectivité, établissement public, association à but non lucratif*) et statuts :

Adresse :

Responsable juridique

Noms/fonctions :

Coordonnées :

Référent du projet

Noms/fonctions :

Coordonnées :

Co-portage

En cas de co-portage, préciser le nom des structures impliquées et des référents

Nom du/des co-porteur.s :

Coordonnées :

Mandataire

(Uniquement dans le cas d'un regroupement de collectivités ou d'associations)

Nom :

Coordonnées :

2/ Projet de maison des 1000 jours

Orientations stratégiques de la démarche et inscription dans les objectifs de l'AMI

Public cible

Public :

Volumétrie :

Échelle d'intervention

Territoire concerné par le projet :

Rayonnement géographique de la maison souhaité :

Partenaires mobilisés

Partenaires principaux :

Gouvernance du projet

Instances, rôles et leur composition, place des parents :

Finalités du projet

Note de présentation

Rédaction d'une note de présentation de 2-3 pages maximum permettant de décrire les motivations, les modalités de fonctionnement actuelle de la/des structure.s (moyens humains et matériels), les modalités d'élaboration du projet et de mise en œuvre opérationnelles, les conditions d'ancrage de la maison 1000 jours (localisation, intégration dans la commune, accessibilité et environnement) :

3/ Maison des 1000 jours

Format et adresse

Format de la maison des 1000 jours (bâtiment fixe, itinérance) :

Si bâtiment fixe, la structure existe-t-elle déjà ? Oui Non

Surface dédiée à la Maison des 1000 premiers jours (en m²) :

Que propose-t-elle aujourd'hui ?

Adresse du bâtiment :

Si bâtiment à construire, quel est le degré d'avancement du projet ?

Quelle surface sera dédiée à la Maison des 1000 premiers jours (en m²) :

Adresse du bâtiment à venir :

Si itinérance, indiquer les différents lieux utilisés :

Environnement de la maison

Présence d'un espace extérieur: Oui Non

Activités extérieures envisagées : Oui Non

Accessibilité de la maison

Horaires d'ouverture

Jours d'ouverture proposés :

Horaires :

Fonctionnement en période de vacances scolaires :

Accessibilité

Présence d'un parking : Oui Non

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Oui Non

Dénomination de la maison

Souhait de dénomination : Maison 1000 jours de/du/des

Coordination

Nom du coordinateur :

Coordonnées (Tél, mail) :

ETP mobilisé sur les 1000 jours :

Le cas échéant, fonction actuellement occupée :

Missions envisagées :

Contenu

Synthèse des offres proposées au sein de la maison :

Budget

Budget prévisionnel annuel global de la maison (fonctionnement et investissement) en indiquant la nature (fonctionnement global, action spécifique, achat mobilier, etc):

Budget prévisionnel annuel sollicité (fonctionnement et investissement) en indiquant la nature (fonctionnement global, action spécifique, achat mobilier, etc):

Intitulé de l'action	Coût total	Total budget sollicité	Investissement		Fonctionnement		Financements déjà accordés et financeurs
			Coût total de l'action	Budget sollicité par action	Coût total de l'action	Budget sollicité par action	
AXE 1 : Groupes de parents							
AXE 2 : Activités parents/enfants							
AXE 3 : Activités d'éveil culturel							
AXE 4 : Soins/prévention							
AXE 5 : Offre d'accueil et d'informations							
AXES SUPPLEMENTAIRES							
AUTRES CHARGES							
TOTAL							

Calendrier prévisionnel

Rétroplanning et plan d'actions :

Evaluation globale du projet

Indicateurs d'évaluation du projet

Indicateurs quantitatifs :

Indicateurs qualitatifs :

4/ Détails du contenu de la maison 1000 jours

Axe 1 : Groupe de parents (Si plusieurs actions, dupliquer le tableau)

Nom de l'action	
Nom, statut du prestataire et diplôme	
Constats, éléments de diagnostic	
Objectifs de l'action	
Description de l'action et durée	
Action existante ou à créer	
Public cible	
Partenaires mobilisés/à mobiliser	
Moyens humains	
Budget total de l'action (fonctionnement et investissement) <i>Préciser les cofinancements</i>	
Budget prévisionnel sollicité (fonctionnement et investissement)	
Coût horaire d'une séance	
Durée d'une séance	
Calendrier prévisionnel de l'action	
Jours et créneaux horaires souhaités et rythme souhaité	
Lieux de réalisation de l'action <i>(indiquer la ou les ville.s)</i>	
Indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs	

Axe 2 : Activités parents/enfants (Si plusieurs actions, dupliquer le tableau)

Nom de l'action	
Nom, statut du prestataire et diplôme	
Constats, éléments de diagnostic	
Objectifs de l'action	
Description de l'action et durée	
Action existante ou à créer	
Public cible	
Partenaires mobilisés/à mobiliser	
Moyens humains	
Budget total de l'action (fonctionnement et investissement) <i>Préciser les cofinancements</i>	
Budget prévisionnel sollicité (fonctionnement et investissement)	
Coût horaire d'une séance	
Durée d'une séance	
Calendrier prévisionnel de l'action	
Jours et créneaux horaires souhaités et rythme souhaité	
Lieux de réalisation de l'action <i>(indiquer la ou les ville.s)</i>	
Indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs	

Axe 3 : Activités d'éveil culturel (Si plusieurs actions, dupliquer le tableau)

Nom de l'action	
Nom, statut du prestataire et diplôme	
Constats, éléments de diagnostic	
Objectifs de l'action	
Description de l'action et durée	
Action existante ou à créer	
Public cible	
Partenaires mobilisés/à mobiliser	
Moyens humains	
Budget total de l'action (fonctionnement et investissement) <i>Préciser les cofinancements</i>	
Budget prévisionnel sollicité (fonctionnement et investissement)	
Coût horaire d'une séance	
Durée d'une séance	
Calendrier prévisionnel de l'action	
Jours et créneaux horaires souhaités et rythme souhaité	
Lieux de réalisation de l'action <i>(indiquer la ou les ville.s)</i>	
Indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs	

Axe 4 : Actions de soin/prévention (Si plusieurs actions, dupliquer le tableau)

Nom de l'action	
Nom, statut du prestataire et diplôme	
Constats, éléments de diagnostic	
Objectifs de l'action	
Description de l'action et durée	
Action existante ou à créer	
Public cible	
Partenaires mobilisés/à mobiliser	
Moyens humains	
Budget total de l'action (fonctionnement et investissement) <i>Préciser les cofinancements</i>	
Budget prévisionnel sollicité (fonctionnement et investissement)	
Coût horaire d'une séance	
Durée d'une séance	
Calendrier prévisionnel de l'action	
Jours et créneaux horaires souhaités et rythme souhaité	
Lieux de réalisation de l'action <i>(indiquer la ou les ville.s)</i>	
Indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs	

Axe 5 : Offre d'accueil et d'informations (Si plusieurs actions, dupliquer le tableau)

Nom de l'action	
Constats, éléments de diagnostic	
Objectifs de l'action	
Description de l'action	
Professionnel d'accueil fixe (nom, coordonnées, diplôme, répartition de l'ETP, et le cas échéant fonction actuellement occupée)	
Action existante ou à créer	
Public cible	
Partenaires mobilisés/à mobiliser	
Moyens humains	
Budget total de l'action (fonctionnement et investissement) <i>Préciser les cofinancements</i>	
Budget prévisionnel sollicité (fonctionnement et investissement)	
Calendrier prévisionnel de l'action	
Lieux de réalisation de l'action <i>(indiquer la ou les ville.s)</i>	
Indicateurs d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)	

Autres axes (à dupliquer autant que d'axes et d'actions):

Nom de l'action	
Nom, statut du prestataire et diplôme	
Constats, éléments de diagnostic	
Objectifs de l'action	
Description de l'action et durée	
Action existante ou à créer	
Public cible	
Partenaires mobilisés/à mobiliser	
Moyens humains	
Budget total de l'action (fonctionnement et investissement) <i>Préciser les cofinancements</i>	
Budget prévisionnel sollicité (fonctionnement et investissement)	
Coût horaire d'une séance	
Durée d'une séance	
Calendrier prévisionnel de l'action	
Jours et créneaux horaires souhaités et rythme souhaité	
Lieux de réalisation de l'action <i>(indiquer la ou les ville.s)</i>	
Indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs	

5/ Réflexion départementale

Les porteurs de projet s'engagent à participer à la réflexion et à l'essaimage des projets et des actions à l'échelle du département.